

Ref: CV-SST-INC-PERMIS-FEU

DURÉE : **3H30** Prix : **350,00 € HT**



Objectifs et compétences visés

- Analyser les risques générés lors de travaux par points chauds
- Établir le permis de feu et veiller à son application
- Prescrire les moyens de protection adaptés

À qui s'adresse la formation?

Profils

Toute personne chargée de la mise en place du permis de feu et de son suivi (entreprise utilisatrice, entreprise extérieure).

Cette formation répond à la directive européenne DDA (Décret n° 2018-431 du 1er juin 2018) visant le public des assureurs.



Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire à cette formation.

Vous devez impérativement être équipé d'un ordinateur avec une connexion internet fiable, d'un casque auditif et d'un micro pour pouvoir suivre cette formation.

Contenu de la formation

Introduction et généralités sur les travaux par points chauds

- Qu'est ce que le permis de feu ?
- Les travaux par points chauds : (soudage, découpage, brasage et meulage... qui génèrent des étincelles ou des flammes)

Analyser le risque incendie au regard des travaux à réaliser

- Démarche d'identification des sources d'éclosion
- Les classes de feux et leurs particularités

Prise en compte de l'environnement

- Les points névralgiques
- Les zones ATEX
- Corrélation des sources d'inflammation potentielles

Établir le permis de feu

- Objectifs
- Obligations réglementaires et contractuelles
- Responsabilités
- La procédure permis de feu : avant, pendant et après travaux

Les moyens d'extinction de première intervention

- Extincteurs
- Robinets d'incendie armés RIA / PIA

Modalités de la formation

Modalités d'évaluation

Cette formation ne fait pas l'objet d'un contrôle de connaissances.

Nos plus



stagiaires / an







de stagiaires satisfaits en 2024

Besoin d'information sur votre prochaine formation?

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d'apprentissage, financement...), nous sommes à votre écoute.

+33 (0)8 06 00 03 70